

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 JUILLET,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 26 juin 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Sylvie FROMENTIN
Philippe GOVIGNON	Bruno GARNIER
Michèle PICCOLINI	Jocelyne KOKOT
Hania COUSTENOBLE	Paul MOREL
Michèle ANDRIEUX	Sonia RUBIO
Chloé CHAUMETTE	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Damien LANNETTE-CLAVERIE
Thierry GILL
Yahia MATAICHE
Mathieu PAQUIT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 11

Madame FROMENTIN est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2023/07/03-1</u>	<b><u>SUPPRESSION DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE</u></b>
---------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la procédure d'avancement de grade et de la nomination des agents sur les nouveaux postes, il convient de supprimer les postes précédemment occupés.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 27 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

**1 -** La suppression de deux postes d'adjoint techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

**2 -** De modifier en ce sens le tableau des effectifs.

oOo

<u>2023/07/03-2</u>	<b><u>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA SCANDIBERIQUE</u></b>
---------------------	--

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le Département à propos de l'Eurovélo 3 reliant Trondheim en Norvège à Saint Jacques de Compostelle en Espagne.

La convention a pour objet de préciser les équipements de la Scandibérique, portion française de l'Eurovélo 3, à réaliser sur les voies communales. La convention précise également les engagements financiers des parties et les modalités d'entretien.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

oOo

<u>2023/07/03-3</u>	<b><u>CONCLUSION D'UN BAIL MEUBLE</u></b>
---------------------	---

Il est proposé de conclure un bail précaire dans l'attente de reloger l'actuel locataire du logement situé au 35 rue du Puits d'Affetet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à conclure un bail meublé avec M. Duchesne David pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/2023 et FIXE le montant du loyer à 500.00 € par mois.

§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance est levée à 19 H 30.

Signeront :

Philippe GOVIGNON Maire Adjoint	
Sylvie FROMENTIN Secrétaire de Séance	